

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURCE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie
Absent(s) excusés	
Absent(s)	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-32 | Convention de partenariat entre la Ville des Ponts-de-Cé, le Centre Communal d'Action Sociale des Ponts-de-Cé et le Département de Maine-et-Loire - Maison des Solidarités - Approbation

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-21 portant sur les attributions exercées au nom de la commune,

Vu le projet de convention entre le département de Maine et Loire, le C.C.A.S de la ville des Ponts-de-Cé et la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'intérêt public à faciliter et à approfondir le partenariat entre le département de Maine et Loire, le C.C.A.S de la ville des Ponts-de-Cé et la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant le projet d'avenant n°9 à la convention de partenariat entre la Ville des Ponts-de-Cé, le Centre Communal d'Action Sociale des Ponts-de-Cé et le Département de Maine-et-Loire,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville attentive à toutes et à tous en date du jeudi 9 mars 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville des Ponts-de-Cé, le Centre Communal d'Action Sociale des Ponts-de-Cé et le Département de Maine-et-Loire,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

M. GUIBERT n'a pas pris part au vote

VOTE	
En exercice	32
Présents	28
Pouvoirs	1
Pris part au vote	28
POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	28

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

